

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2025.02.16
Séance du 08 Avril 2025**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :
	- en exercice	: 15	01 Avril 2025
	- présents	: 13	
	- excusées	: 2	

L'an deux mil vingt cinq le huit avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint.

Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusées : Jocelyne MONTET, Coralie RAVEL

Éric GROS a été nommé secrétaire

Objet de la délibération :

**FISCALITE DIRECTE LOCALE
VOTE des TAUX d'IMPOSITION 2025**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
 - Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
 - Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Madame le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 qui seront fixés comme suit :

- | | |
|--|----------------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 32,72 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 58,33 % |
| - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : | 9,98 % |

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le 09 Avril 2025 et publication le 09 Avril 2025

Le Maire

Caroline DI VINCENZO

AR Prefecture

043-214300584-20250408-DEL_2025_02_16-DE
Reçu le 09/04/2025